

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE
DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION
AFRICAIN, DE LA FRANCOPHONIE ET DES
BENINOIS DE L'EXTERIEUR

SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE

DIRECTION DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES ET DE LA FRANCOPHONIE

0445
 N° _____/MAEIAFBE/SOM/DOIP/SAO

NOTE VERBALE

Le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur présente ses compliments au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques à Bonn et, a l'honneur de lui notifier le soutien du Gouvernement béninois à l'Accord de Copenhague adopté le 18 décembre 2009, par la Quinzième (15ème) Conférence des Etats Parties à cette Convention.

Par ailleurs, le Ministère prie le Secrétariat de bien vouloir trouver ci-joint, la liste des Actions d'Atténuation retenues par le Bénin au niveau national.

Le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur remercie le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques à Bonn, de son aimable coopération et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération

PJ: 01

**SECRETARIAT DE LA CONVENTION-
 CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES
 CHANGEMENTS CLIMATIQUES**
 (Fax : +49 228 815 1999)

BONN



APPENDICE II DE L'ACCORD DE COPENHAGUE

Actions d'Atténuation Appropriées au niveau National

Non-Annex I	Actions
BENIN	Développement du transport collectif dans la ville de Cotonou et son agglomération pour réduire les émissions de gaz à effet de serre
	Gestion durable des forêts naturelles et développement des plantations forestières pour renforcer les puits de carbone
	Récupération du méthane (CH ₄) émis par les décharges des communes à statut particulier (Cotonou et son agglomération, Porto-Novo et Parakou)